

Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique
Mâron / Sassierges Saint-Germain

Liste des délibérations examinées par le Comité Syndical
le vendredi 16 février 2024 à 18h

Numéro	Objet	Décision du Conseil
2024-01	Acompte de participation 2024	Approuvée à l'unanimité

Affichée le 17 février 2024

Les délibérations sont consultables en mairie aux heures habituelles d'ouverture

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'INDRE
Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique
Mâron / Sassierges Saint-Germain

DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
N°2024-01

L'an deux mille vingt-quatre, le seize février, à dix-huit heures,

Le Comité Syndical du S.I.R.P. Mâron / Sassierges Saint-Germain, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Mâron sous la présidence de M. Gilbert BLANC, Président.

Date de convocation du Comité Syndical : 09/02/2024

Nombre de conseillers : en exercice : 6 / présents : 6 / votants : 6

Présents : M. Gilbert BLANC, Mme Aline BEYLY, M. Henri LORY, Mme Valérie AUFRERE, Mme Corinne BERNARD et Mme Angélique COCLIN.

Secrétaire de séance : Mme Corinne BERNARD

Objet : Acompte de participation 2024 au SIRP Mâron / Sassierges Saint-Germain

Il convient de verser au Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique Mâron / Sassierges Saint-Germain un acompte de la participation 2024.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la demande de versement d'un acompte pour la Commune de Mâron de 13 000 €,
- Approuve la demande de versement d'un acompte, à compter de mars, pour la Commune de Sassierges St- Germain de 7 000 €.

Le Président,
Gilbert BLANC



La secrétaire de séance,
Corinne BERNARD

A blue ink signature of Corinne BERNARD is written over the text.

Transmis à la préfecture le 17/02/2024
Affiché le 17/02/2024